

**La Direction générale de l'armement (DGA) a réalisé avec succès le deuxième tir de qualification du missile de croisière naval (MdcN) le 8 avril 2014. Ce tir, effectué sur le site de Biscarrosse (Landes) du centre « DGA Essais de missiles », est représentatif d'un tir à partir d'une frégate. Il a notamment permis de démontrer les capacités de vol en haute altitude du missile.**



Cette réussite, qui vient une nouvelle fois confirmer la très haute technicité de ce missile, est le fruit d'un travail intense et coordonné de nombreux acteurs étatiques (le service de la qualité et les centres d'expertise et d'essais de la DGA, et la marine nationale notamment) et industriels (MBDA France).

Le MdcN équipera à partir de fin 2014 les frégates multi-missions (FREMM) et les sous-marins Barracuda à l'horizon 2018.

Doté d'une portée de plusieurs centaines de kilomètres, le MdcN est destiné à frapper des objectifs situés dans la profondeur du territoire adverse. Il est complémentaire du missile de croisière aéroporté Scalp dont il est dérivé. Embarqué sur des bâtiments de combat positionnés, de façon prolongée, à distance de sécurité dans les eaux internationales, ostensiblement (frégates) ou discrètement (sous-marins), le MdcN est adapté à des missions de destruction d'infrastructures de haute valeur stratégique.

La DGA a notifié le marché MdcN à la société MBDA fin 2006.